

Construction de logements Résultats à fin septembre 2016

Logements autorisés

La hausse des autorisations de logements constatée à la fin du 2^{ème} trimestre 2016 se confirme au 3^{ème} trimestre 2016. Fin septembre 2016, le nombre de logements autorisés cumulés sur une année s'élève pour la région Grand Est à 23 100 logements, soit une hausse de 7 % par rapport au cumul des logements autorisés d'octobre 2014 à septembre 2015. A l'échelle nationale, la hausse se confirme et s'amplifie.

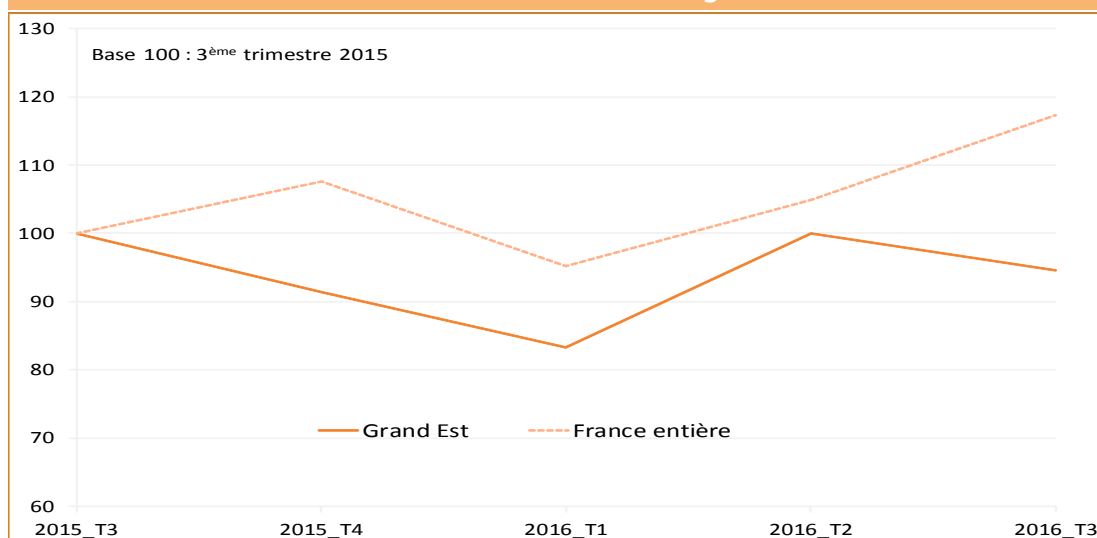
Les autorisations de construction des douze derniers mois progressent de 14 % (+9 % à fin juin 2016). Au niveau départemental, hormis le repli des autorisations de logements dans le Haut-Rhin (-34%) et la Meuse (-30%), tous les autres départements de la région affichent des progressions allant de 8 % dans l'Aube à 80 % dans les Ardennes à l'exception de la Marne où les autorisations cumulées sur une année restent stables.

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (Oct 15 à sept 16)	N/N-1 (%)*
Ardennes	760	80
Aube	850	8
Marne	2 190	0
Haute-Marne	250	10
Meurthe-et-Moselle	2 540	36
Meuse	210	-30
Moselle	4 960	13
Bas-Rhin	8 110	15
Haut-Rhin	2 420	-34
Vosges	830	9
Région Grand Est	23 100	7
France entière	432 300	14

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2016

* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Évolution trimestrielle du nombre de logements autorisés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2016

Logements commencés

A fin septembre 2016, les mises en chantiers cumulées sur les douze derniers mois ne traduisent toujours pas la dynamique observée pour les autorisations: D'octobre 2015 à septembre 2016, les logements commencés se contractent de 6 % par rapport à la période d'octobre 2014 à septembre 2015, contre une hausse de 8 % au niveau national.

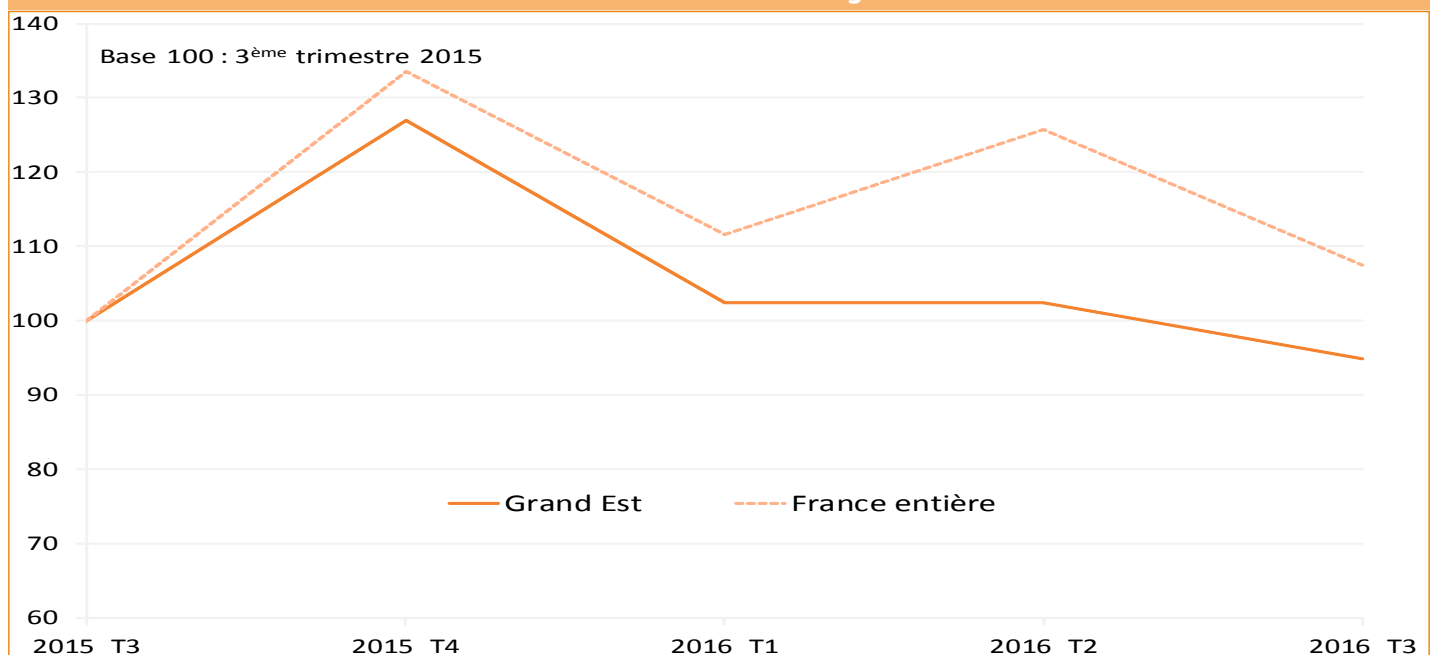
A l'échelle des départements de la région Grand Est, excepté une légère croissance des mises en chantier en Meurthe-et-Moselle (+7%) et dans les Ardennes (+6%) et une stabilité dans le Haut-Rhin (+1%), la tendance est à la baisse dans tous les autres départements. Les replis les plus forts sont constatés dans les petits départements (Haute-Marne, Aube et Meuse).

Chaque mois depuis avril 2015, dans la région Grand Est, le nombre des mises en chantier cumulées sur trois mois est en baisse par rapport à la période équivalente de l'année précédente.

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Oct 15 à sept 16)	N/N-1 (%)*
Ardennes	570	6
Aube	780	-34
Marne	2 150	-11
Haute-Marne	200	-42
Meurthe-et-Moselle	2 140	7
Meuse	230	-18
Moselle	3 920	-9
Bas-Rhin	7 190	-3
Haut-Rhin	2 660	1
Vosges	670	-9
Région Grand Est	20 500	-6
France entière	367 000	8

Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin septembre 2016
* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Évolution trimestrielle du nombre de logements commencés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2016

Type de logements

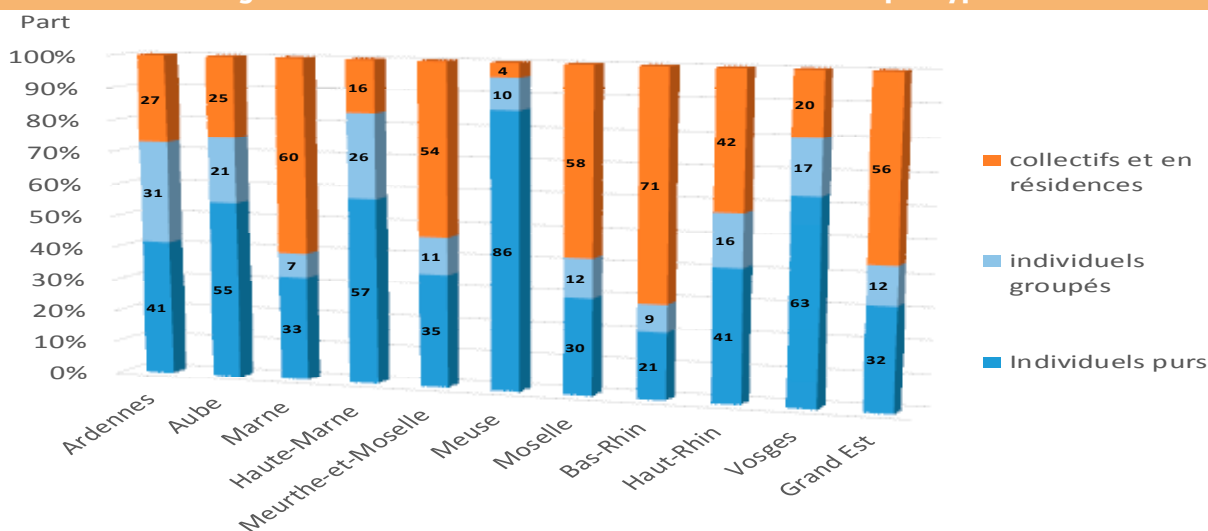
La progression constatée des logements autorisés est portée par la hausse des autorisations des logements collectifs et en résidence (+16%). Les autorisations des logements individuels sont en recul de 2 % pour les logements individuels purs et de 7 % pour les individuels groupés.

Le repli des logements commencés résulte à la fois des baisses des mises en chantiers de logements individuels groupés (-10 %) et logements collectifs et en résidences (-9 %).

Nombre de logements par type	12 derniers mois (Oct 15 à Sept 16)	N/N-1 (%)**	
		Grand Est	France entière
Logements autorisés	23 100	7	14
individuels	10 160	-3	7
individuels purs	7 380	-2	8
individuels groupés	2 780	-7	5
collectifs et en résidences	12 950	16	19
Logements commencés	20 500	-6	8
individuels	9 030	-3	4
individuels purs	6 730	0	5
individuels groupés	2 300	-10	1
collectifs et en résidences	11 470	-9	11

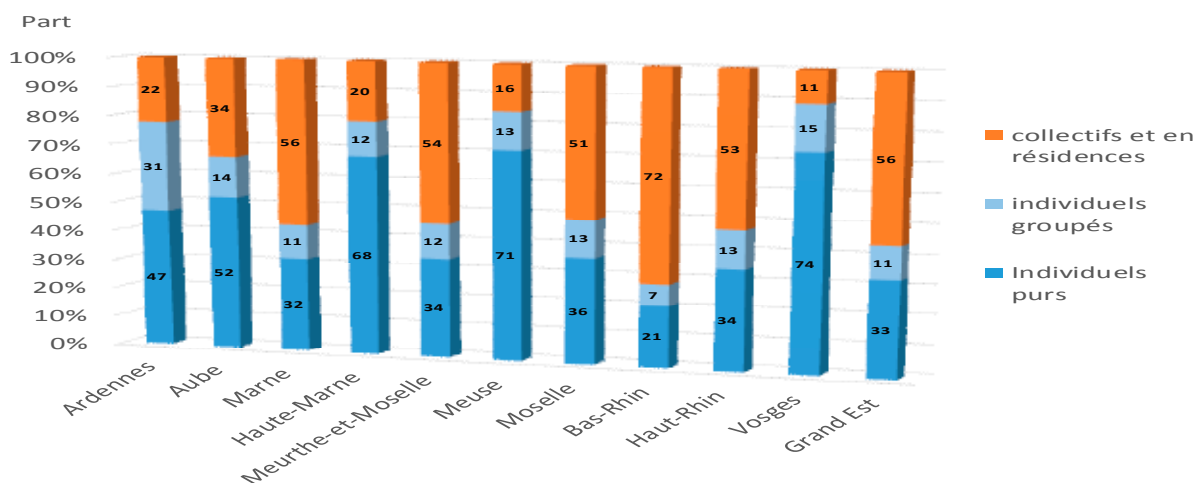
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2016
 *: douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand-Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2016

Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2016

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de

l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SoeS :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Themes/Logement-Construction/Construction/Logements/notice-methodologique-sitadel2-fevrier-2015-v2.pdf>

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en

résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Mohamed MEKKI
Odile SCHOELLEN

Service connaissance
et développement
durable

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est

Service connaissance et développement durable

2 rue Augustin Fresnel - CS 95038

57071 METZ Cedex 03

Tél. : 03 87 62 81 00 - Fax : 03 87 62 81 99



Directeur de la publication : Emmanuelle GAY
Rédacteur en chef : Odile SCHOELLEN
Mise en page : DREAL Grand Est
ISSN : en cours